

# ***Règlement spécial de course 40ème Tour de la Lunigiana International Junior***

## **ART. 1**

***Le U.S. Casano a.s.d. , affiliée à la FCI 06 E 0005, avec siège ou rue Posta Vecchia, 15 19038 Sarzana (La Spezia) organise le 40 ème tour de la Lunigiana, une course Cycliste International par étapes, réservée à la catégorie. MJ 1 (2.1)., qui se déroulera du 03 Septembre au 06 Septembre 2015 inséré dans le calendrier international U.C.I.***

***Directeur de l'organisation Alessio Baudone cellule n ° 3482670003 tess. n ° 546164Z Directeur adjoint Marco Casini cellule n ° 3497853674 tess.981716P,***

## **ART. 2**

**La participation à la course est réservée selon l' Article 2.1.005 règlement U.C.I., «équipe Nationales, équipe Régionales, équipe de Club, équipe Mixte».**

## **ART. 3**

**La course à l'invitation est réservée aux équipes de Fédérations affilié à l'U.C.I**

**Les équipes admises conformément à l'art. 2.2.003 règlement U.C.I. seront composées par Max Six athlètes Minimum quatre et Trois accompagnateurs, les frais d'oubergement et les repas étant totalement en charge à l'Organisation du dîner du 02 septembre jusqu'au déjeuner du 06 septembre 2015, Les bulletins d'engagement, remplis entièrement, devant parvenir à la Société Organisatrice US Casano rue DEL MURELLO n°6 Sarzana (SP), Fax 0187/607241 email [alecoppola@libero.it](mailto:alecoppola@libero.it) comme disposé par l'Art. 1.2.049 règlement U.C.I.**

**Les équipes admises sont 33 au maximum.**

**Toutes les équipes étrangères devront présenter au Président du Collège des Commissaires l'autorisation de la propre Fédération.**

## **ART. 4**

**Toutes les équipes admises sont dans l'obligation d'assister leur athlète avec leur propre voiture et avec un manager qualifié et inscrit à la catégorie pour l'Année 2015, lequel en assume toute la responsabilité an niveau du comportement, aussi bien en ce qui concerne le Collège des Commissaires, que les Organisateurs, que les autres athlètes.**

**L'Organisation pourra excluse du tour les personnes au l'équipe qui auront une conduite pouvant faire du tort ou dommages réels à l'image**

de l'Organisation. (art 2.2.010 bis UCI).

#### ART. 5

*La manifestation se déroule sous la direction du Directeur de l'Organisation, admis par la Société Organisatrice*

*Pendant la course, le Directeur, en accord avec le Président des Commissaires, peut prendre toutes les mesures qu'il jugera opportunes, si des cas de force majeure ou un soudain empêchement se vérifient, pour assuré le décours de la course*

*Avant le départ d'une étape, les éventuels changements de programme doivent être également approuvés par le Représentant délégué de la STF/FCl présente à la manifestation et de Autorité compétent.*

*Le Directeur de l'Organisation pourra être aidé dans ses fonctions par un Directeur adjoint.*

*Toutes les décisions à prendre pendant la course, concernant la sécurité des coureurs, ressortent exclusivement au Directeur de l'Organisation, qui représente la Société Organisatrice.*

*La Direction Sportive sera assumée par le Président du Collège des Commissaires qui aura la fonction de Directeur de la Course, et assumera toutes les responsabilités liées a sa fonction.*

#### ART. 6

*A' l'observation de ce règlement et, pour ce qui n'y figure pas, aux lois en vigueur de l'U.C.I. sont tenus:*

*les coureurs possédant une licence d'une Fédération affiliée à l'U.C.I. - 2015 ; Toutes les personnes suivantes le Tour de la Lunigiana, qui sont autorisées et official ment reconnues par l'Organisation.*

#### ART. 7

*L'Organisation et tous ceux qui y collaborent n'ont aucun type de responsabilité pour d'éventuels endommagent personnels et matériels qui découleraient d'accidents de voitures, de motos et de bicyclettes qui suivent le Tour et qui n'appartiendraient pas à la Société Sportive U.S. Casano ou à ses collaborateurs, ou pour des infractions commises par les participants.*

#### ART. 8

*Les coureurs et les conducteurs de tous les véhicules admis officiellement à la course sont rigoureusement tenus au respect du Code de la Route italienne et des dispositions de la Direction de Organisation.*

*Celle-ci retirera les marques officielles à quiconque sera retenu responsable (directement ou indirectement) de l'inobservance de ces dispositions.*

*La course sera précède et suivie par des voitures avec les affiches: inizio gara ciclistica (début de la course cycliste).- fine gara ciclistica (fin de la course cycliste) selon l'Art. 9 du code de la Route italienne.*

#### **ART. 9**

*La manifestation se déroulera en quatre étapes pour une longueur totale de Km 411,100*

*Parcours*

*03 Septembre 2015*

*1ère Etape*

*Sarzana (SP) - Massa (MS) Km: 101,100*

*04 Septembre 2015*

*2eme Etape*

*Castelnuovo Magra (SP) - Ponzano Superiore(SP) Km: 98,700*

*05 Septembre 2015*

*3eme Etape*

*Fosdinovo (MS) - Fosdinovo (MS) Km: 116.900*

*06 Septembre 2015*

*4eme Etape*

*La Spezia (Authority Portuel) (SP) - Ortonovo (Museo Archeologico)- (SP)Km: 94,400*

#### **ART. 10 -CONTROLE DES LICENCES**

*Le Secrétariat pour les opérations préliminaires sera ouvert aux 14 heures du 02 Septembre 2015.*

*Les opérations de contrôle des licences se déroulent de 16.00 à 17.30 h. le mercredi 02 Septembre 2015 aux prés de l'école Communale rue Europa Dogana di Ortonovo (SP). Les équipes Nationales des Fédérations affiliées à l'U.C.I. devront habiller le maillot national. Les athlètes d'une même équipe devront tous porter les mêmes maillots, à l'exception de tout ce que reportée a l'article 1.3.071 reg UCI.*

#### **ART. 11 - REUNION DES MANAGERS**

*La réunion des Managers selon l'art. 1.2.087 règlement U.C.I. avec le Directeur de l'Organisation, les Commissaires, les Représentants S.T.F., la Police, le Service Sanitaire et les Chronomètres aura lieu le 02 Septembre 2015 h 17, 45 .*

#### **ART 12 - VOITURES DES EQUIPES**

*L'Ordre de marche des voitures des équipes pour la première étape sera établi par tirage au sort au pendant la réunion technique prévue par l'Art. 11. Après la première étape, l'ordre des voitures sera établi*

*selon le Classement Général individuel par temps; un tel droit restera valable tant que l'équipe aura même un seul coureur dans la course. Dadant le communiqué officiel quotidien l'Organisation donnera pour chaque étape le numéro distinctif de la voiture du Directeur Technique.*

#### **ART 13 Bis - FREQUENCE RADIO TOUR**

*Canal 33.*

#### **ART. 13 - CHANGEMENT DES ROUES**

*Le changement de roue et de bicyclette est admis. Il sera effectué par équipé FSA.*

*Pour changer les roues et la bicyclette, la Société Organisatrice mettra à disposition Trois voitures munies de roues et de bicyclettes, reconnaissables par des petits drapeaux jaunes. Pour remplacer roue et bicyclette, le coureur peut aussi se servir de sa propre voiture officielle qui suit la compétition.*

*Il ne pas prévu le changer des roues par la moto.*

#### **ART. 14 - BRAQUETS**

*Le développement maximum permis est Mt 7, 93.*

#### **ART. 15 - CONTROLE ANTIDOPAGE**

*A la fin de chaque étape, les coureurs intéressés au contrôle antidopage, d'après le Règlement l'UCI doivent rester à disposition pour effectuer ce contrôle, qui aura lieu dans les locaux que l'Organisation indiquera dans le programme de la manifestation ou dans un camping-car équipé à ce propos. Les coureurs devront se présenter munis de leur licence et accompagnés par leur manager, lui aussi muni de licence. Pour les coureurs étrangers, il serait préférable de se présenter avec un interprète.*

*À tous les participants ils pourront être effectués les contrôles selon les dispositions de lois valables en Italie.*

#### **ART. 16 - SERVICE SANITAIRE**

*Le service sanitaire est assuré par trois médecins qui s'assument toutes les responsabilités liées au service même.*

*Pendant la course ce service sera assuré par une voiture et deux ambulances. Dans le seul but de sauvegarder et de respecter ses fonctions, le médecin est équivalent aux Commissaires.*

*la liste des Hôpitaux et des lieux de secours sont joints au présent règlement par les Médecins de compétition.*

#### **ART. 17 - RAVITAILLEMENT**

*Le ravitaillement est permis après 50 Km. du départ et jusqu'à 20 Km. de l'arrivée, par les voitures des Directeurs Techniques et par des*

*personnes à pied chargées officiellement de cette tâche.*

*Préalablement le collège des Commissaires et le Directeur de l'Organisation ou son adjoint adopteront les normes nécessaires dans le but d'assurer la meilleure réalisation des ravitaillements.*

*Ces normes seront rendues publiques pendant la Réunion des Managers. En ce qui concerne le ravitaillement effectué par les voitures des Directeurs Techniques, les coureurs devront se tenir derrière la voiture des Commissaires.*

*Il est permis d'effectuer le ravitaillement de boisson par les voitures neutres).*

*Le ravitaillement entre coureurs est libre pendant toute la compétition.*

*La préparation et la distribution du ravitaillement aux athlètes sont en charge de chaque équipe.*

#### **ART. 18 - TEMPS MAXIMUM - INFRACTIONS - PENALISATIONS - RECLAMATIONS**

*Le temps maximum dans chaque étape est aussi établi conformément aux règlement U.C.I.*

*Conformément à l'art. 2.6.032 règlement U.C.I. le Collège des Commissaires peut prolonger le maximum temps en consultant le Directeur de Organisation.*

*Les amendes éventuelles prescrites par le Collège de Commissaires pour faites de la course ils seront celles-là prévues par le règlement U.C.I. Art. 12.1.040. Devront être payées conformément a règlement C.F.*

*Toutes les pénalisations en temps seront calculées sur le Classement Général, mais pourront être aussi appliquées sur l'ordre d'arrivée pars décision du Collège des Commissaires*

*Les coureurs en course, lors d'un abandon de la même ne poivrent pas participer à une autre course pendant toute la durée du tour. Le Collège des Commissaires peut retenir en course les coureurs qui, pour justifié accidents, sont arrivés hors de temps max. s'il ne supère pas le 50% de même temps max. après consultation avec le Directeur de Course.*

#### **ART. 19 - CHUTE AU DERNIER 3 KILOMETRE D'ETAPE**

*En cas de chute dans les derniers 3 Km on appliquera le conditions du art. 2.6.027 UCI.*

*La conditions du art. 2.6.027 il ne appliquera pas dans la 2 - 3ème étape*

#### **ART. 20 - CHRONOMETRAGE**

*La compétition est par temps, les temps seront mesurés en secondes*

*sur la ligne d'arrivée.*

*Par conséquent le Juge à l'arrivée en service sera aidé par les chronométreurs de la F.I.Cr. qui s'occuperont aussi du photo-finish.*

*En cas d'ex aequo dans le Classement Général individuel par temps, on tiendra compte de la somme des classements obtenus dans chaque étape, en dernier cas, on tiendra compte du classement de la dernière étape Art. 2.06.015 d'el Règlement U.C.I.*

#### **ART. 21 PASSAGE A NIVEAU**

*Aucun passage à niveau n'est prévu dans les parcours des étapes.*

#### **ART. 22 - NUMEROS DORSAUX - EPAULETTES - CHASSIS - TELEPHONES CELLULAIRES**

*Tous les coureurs sont obligés de porter deux numéros dorsaux appliqués sur leur maillot, sans qu'ils soient rapetissés ou pliés. Il est aussi obligatoire d'appliquer les numéros fournis par l'Organisation au châssis de la bicyclette et au casque. Tous les athlètes devront porter un casque. En Course il est défendu l'emploi de téléphone cellulaire ou des similaire art. 2.2.024 reg. U.C.I.*

#### **ART. 23 - RASSAMBLEMENT DE DEPART**

*Tous les concurrents et leurs managers devront se présenter au lieu établi une heure avant le départ, pour les formalités et pour signer la feuille de départ, qui sera retirée 10 minutes avant l'heure prévue pour le départ.*

*Les transferts du lieu de rencontre officieux pour le départ, au lieu du départ officiel (Km. 0) seront toujours effectués en groupe. Le départ des coureurs sera toujours un départ arrêté; le Directeur de l'Organisation aura la fonction de Starter Officiel.*

#### **ART. 24 - CERIMONIE PROTOCOLAIRE**

*A la fin de chaque étape conformément à l'art. 1.2.12 règlement U.C.I. les coureurs désignés par l'Organisation, c'est à dire le 1<sup>ère</sup> à l'arrivée de l'étape et les leaders du Classement Général, du Classement par Points, du Classement G.P.M. (Grand Prix de la Montagne), du Classement de Jeunes, du Classement T.V. (SPRINTS INTERMEDIAIRES), du Classement des étrangers, devront être présent aux formalités de la cérémonie protocolaire d'ici 15 minutes après l'arrivée*

*Si un concurrent détienne plus tricote il se fera référence à l'Art. 2.6.018 avec les priorités dont sur. Prix éventuels appartiendront au titulaire du classement.*

*Dans la dernier étape les titulaires des tous les classements devront se présenter pour la cérémonie protocolaire final d'ici 15 minutes après l'arrivée de le dernier coureur.*

## **ART. 25 - CLASSEMENT**

**1° Classement Général** - Le classement est fait par addition du temps réel employé, en tenant compte des réductions et / ou des pénalités. en cas d'égalité des voix sera désigné à la somme des places obtenues à chaque étape et, dans ce dernier cas, le placement migior dernière étape

Le coureur qui est premier au Classement Général devra dresser le Maillot "vert" fourni par l'Organisation.

**2° Classement par Points** - Un classement par points sera rédigé, il tiendra compte des 10 premiers classés dans chaque étape; à chacun d'entre sera assigné les points suivants: 15, 12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2,1.

Le Classement par Points est rédigé sur la base de la somme des points obtenus par chaque coureur. En cas d'égalité des voix seront considérés, 1) N ombre de victoires d'étapes 2) nombre de victoires dans les sprints intermédiaires qui sont valables pour le classement par points 3) de temps classement général individuel

Le coureur qui est premier au Classement par Points devra dresser le Maillot "azur" fourni par l'Organisation.

**3° Classement Grand Prix de la Montagne** - Pour chaque GPM sont prévus les points suivants :

Cotés de 1ère catégorie: points 9, 6, 3 aux 3 premiers coureurs transité;

Cotés de 2ème catégorie: points 6, 4, 2 aux 3 premiers coureurs transité;

Cotés de 3ème catégorie: points 3, 2, 1 aux 3 premiers coureurs transité;

Les GPM sont indiquées dans les parcours adjoints au présent règlement.

Le classement est rédigé sur la base de la somme des points obtenus par chaque coureur.

En cas d'égalité an classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères établi par l'art. 2.6.017 règlement UCI

Le coureur qui est premier au Classement GPM devra porter le Maillot "rouge" fourni par l'Organisation.

Les arrivées de 3ème étape sont valable pour le classement G.P.M.

**4° Classement des Jeunes** - Un classement individuel pour les athlètes naît en 1998 sera rédigé d'après leurs temps et l'ordre dans le Classement Général.

En cas d'ex aequo (de temps), c'est ce qui a été établi dans le Classement Général qui compte.

Le coureur qui est premier au Classement des jeunes devra dresser le Maillot "blanc" fourni par l'Organisation.

**5° Classement T.V. (sprint intermédiaire)** - les sprint intermédiaires indiquées dans le parcours joints au présent régalément seront deux

*pour chaque étape.*

*Pour chaque Sprint intermédiaires on assignera les points suivants: 5, 3, 1 respectivement aux trois premiers classés.*

*Le classement est rédigé sur la base de la somme des points acquis par chaque coureur dans chaque sprint intermédiaire.*

*En cas d'ex aequo, c'est le meilleur placement dans le classement Général*

<i>Punti</i>	
<i>1)Classifie</i>	<i>5</i>
<i>2)Classifie</i>	<i>3</i>
<i>3)Classifie</i>	<i>1</i>

*Art.2.6.017 reg. U.C.I.*

*Le coureur qui est premier au Classement TV devra porter le Maillot "jaune" fourni par l'Organisation.*

*6° Classement des étrangers - Un classement individuel pour les seuls coureurs étrangers sera rédigé d'après leurs temps dans le Classement Général.*

*Le coureur qui est premier au Classement devra porter le Maillot "bleu-clair" fourni par l'Organisation.*

#### **ART. 26 CLASSEMENT SPECIAUX**

*Classement par équipes - Pour le Classement par équipes tiendra compte l'Article 2.6.016 du règlement U.C.I.*

#### **ART. 27**

*Les coureurs retirés seront éliminés de tous les classements.*

*Pour être insérées dans le Classement par équipes, les équipes devront terminer le tour avec Trois coureurs au moins.*

#### **ART. 28 - PRIX**

*En ce qui concerne les prix d'étape et du Classement Général, on se reporte à ce qui a été établi par le règlement U.C.I. pour les courses par étape. On délivrera des prix aux 20 premiers coureurs de l'ordre d'arrivée de chaque étape ou aux 20 premiers coureurs du Classement Général. Total € 4.368,00.*

*Le prix ne se retirent pas à vous dans la fin du tour ne pourraient pas être livrés plus tard*

*Le prix sont réglemente a lieu de l'Italie Change FRS - EURO 0,70.*

#### **ART. 29 SIEGE DIRECTION DU TOUR ET DU COLLEGE DES COMMISAIRES**

*Pendant toute la durée de la manifestation, la siège de la Direction de l'Organisation, du Collège des Commissaires et des chronométrateurs est situé chez l'école Communale de Dogana di Ortonovo, rue Europa,*



Ortonovo (SP).

**ART. 30 PERSONNEL A LA SUITE - VEHICULES - MOTOS**

*Les véhicules et les motos doivent être munis de marques fournis par l'Organisation.*

*Cette plaques doivent être tout visibles et leur format ne peut être modifié.*

*Au moment de la requête des plaques officielles pour suivre la course, le responsable de chaque véhicule doit présenter une liste des personnes qui seront à bord de ce véhicule, en spécifiant leur fonction. Il devra obligatoirement souscrire un formulaire d'engagement, où sont indiquées les règles qu'il sera tenu de suivre. Tout changement pendant le Tour devra être notifié à la Direction de l'Organisation.*

*Tous les véhicules autorisés à suivre le Tour devront obligatoirement être munis d'un appareil radio récepteur homologué. CB 34 (Mhz 26,945)*

**ART. 31**

*La composition du collège des Commissaires sera jointe au présent Règlement quand per verront par la Fédérations Italienne*

**ART. 32**

*Pour la Manifestation ils valent les règles exhalées par l'U.C.I. pour les courses aux étapes, les dispositions éventuelles du F.C.I. et tu leur lieu en outre du, resté italien à qui la société organisatrice appartient.*

*Le Président U.S. CASANO a.s.d.*

*Le Directeur du Organisation*

COPPOLA ALESSANDRO

BAUDONE ALESSIO

## TABELLA N° 1

### I PREMI DEL GIRO DELLA LUNIGIANA 2013

<u>CLASSIFICA</u>	<u>TAPPA</u>	<u>CLASSIFICA FINALE</u>
1° CLASSIFICATO	171.00€	153.00€
2° CLASSIFICATO	97.00€	76.00€
3° CLASSIFICATO	73.00€	51.00€
4° CLASSIFICATO	58.00€	46.00€
5° CLASSIFICATO	49.00€	41.00€
6° CLASSIFICATO	49.00€	31.00€
7° CLASSIFICATO	49.00€	31.00€
8° CLASSIFICATO	49.00€	31.00€
9° CLASSIFICATO	49.00€	31.00€
10° CLASSIFICATO	48.00€	31.00€
11° CLASSIFICATO	20.00€	25.00€
12° CLASSIFICATO	20.00€	25.00€
13° CLASSIFICATO	20.00€	25.00€
14° CLASSIFICATO	20.00€	25.00€
15° CLASSIFICATO	20.00€	25.00€
16° CLASSIFICATO	20.00€	13.00€
17° CLASSIFICATO	20.00€	13.00€
18° CLASSIFICATO	20.00€	13.00€
19° CLASSIFICATO	20.00€	13.00€
20° CLASSIFICATO	20.00€	13.00€
<u>MONTEPRMI TOTALE</u>	<b>892.00€</b>	<b>€712</b>

## TABLEAU N° 1

### LES PRIX DU TOUR DE LA LUNIGIANA 2013

<u>CLASSEMENT</u>	<u>ETAPE</u>	<u>CLASSEMENT FINAL</u>
1° CLASSIFIE	171.00€	153.00€
2° CLASSIFIE	97.00€	76.00€
3° CLASSIFIE	73.00€	51.00€
4° CLASSIFIE	58.00€	46.00€
5° CLASSIFIE	49.00€	41.00€
6° CLASSIFIE	49.00€	31.00€
7° CLASSIFIE	49.00€	31.00€
8° CLASSIFIE	49.00€	31.00€
9° CLASSIFIE	49.00€	31.00€
10° CLASSIFIE	48.00€	31.00€
11° CLASSIFIE	20.00€	25.00€
12° CLASSIFIE	20.00€	25.00€
13° CLASSIFIE	20.00€	25.00€
14° CLASSIFIE	20.00€	25.00€
15° CLASSIFIE	20.00€	25.00€
16° CLASSIFIE	20.00€	13.00€
17° CLASSIFIE	20.00€	13.00€
18° CLASSIFIE	20.00€	13.00€
19° CLASSIFIE	20.00€	13.00€
20° CLASSIFIE	20.00€	13.00€
<u>MONTANT TOTAL</u>	<b>892,00 €</b>	<b>€712</b>

